

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité de l'énergie**Troisième session**

Bangkok, 24-26 février 2021

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique et au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie : examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique****Suivi et examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Dans sa résolution 74/9, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prié la Secrétaire exécutive d'aider les membres et les membres associés dans la mise en œuvre des engagements figurant dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, adoptée par le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, en suivant et examinant les progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées à l'objectif 7 au niveau régional et en effectuant des études analytiques sur les principales tendances en matière d'énergie et sur les questions émergentes dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'en compilant et diffusant des informations et des données pertinentes sur l'énergie, notamment par l'intermédiaire du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, afin de permettre des délibérations intergouvernementales éclairées, notamment lors des sessions de la Commission et du Comité de l'énergie.

Le présent document rend compte des progrès accomplis aux niveaux régional et national dans la réalisation des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 7. Des exemples de politiques et de mesures qui ont permis d'accomplir des progrès y sont présentés, ainsi que les difficultés communément rencontrées dans l'harmonisation des politiques et la création des conditions nécessaires pour atteindre les cibles liées à l'objectif 7. Ce document est basé sur les données les plus récentes, qui couvrent la période allant jusqu'à 2018 pour la plupart des indicateurs. Il ne traite pas de l'impact extraordinaire de la crise de la maladie à coronavirus sur la demande d'énergie ni des défis que pose la pandémie pour les consommateurs et les fournisseurs d'énergie de la région.

La version électronique du présent document contient des liens intégrés vers des données du [Portail Asie-Pacifique de l'énergie](#). Pour une expérience optimale, les représentant(e)s et les lecteur(trice)s sont invité(e)s à se référer aux tableaux contenant des données détaillées sur l'énergie.

\* ESCAP/CE/2021/L.1.

## I. Introduction

1. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'objectif de développement durable n° 7 offre un cadre de prise de décision dans le secteur de l'énergie qui non seulement contribue à une action mondiale en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité, mais soutient également les efforts visant à limiter le réchauffement climatique.

2. L'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) comprend trois cibles à atteindre d'ici à 2030 : la cible 7.1, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ; la cible 7.2, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial, et la cible 7.3, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

3. Les cibles associées aux objectifs de développement durable sont définies comme un idéal à atteindre à l'échelle mondiale, et si elles donnent des orientations, il n'en reste pas moins que chaque gouvernement fixe ses propres objectifs et élabore ses propres politiques en fonction de sa situation particulière. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de suivre et d'examiner les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial dans la réalisation des objectifs d'ici à 2030.

4. La région Asie-Pacifique comptait 4,55 milliards d'habitants en 2018, soit environ 60 % de la population mondiale. Les économies de la région produisent environ un tiers du produit intérieur brut (PIB) mondial, consomment la moitié de l'énergie distribuée au niveau mondial et abrite les principaux producteurs et consommateurs d'énergie du monde. En 2018, la région de l'Asie et du Pacifique représentait 56 % des émissions mondiales dues à la combustion de combustibles, dont près des deux tiers provenaient du charbon.

5. Malgré les nombreux défis auxquels ils sont confrontés, les pays de la région Asie-Pacifique jouent à l'échelle mondiale un rôle de chef de file dans les trois piliers de l'énergie durable – accès, efficacité et énergies renouvelables –, ce qui témoigne d'un engagement fort et d'une volonté d'innovation dans ces domaines. De nouvelles technologies et approches ont vu le jour, et comme l'Accord de Paris a attiré l'attention du monde entier sur la décarbonisation, les pays de la région se fixent de nouveaux objectifs de plus en plus ambitieux en matière d'efficacité énergétique et d'expansion des énergies renouvelables.

6. Le présent document rend compte des progrès accomplis aux niveaux régional et national dans la réalisation des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 7, en se fondant sur les dernières données disponibles en novembre 2020. Des exemples régionaux de politiques et de mesures utiles ayant permis de soutenir les progrès y sont présentés, ainsi que les défis communs à tous les pays.

## II. Accès à l'énergie : la région est proche de l'électrification universelle, mais la promotion des modes de cuisson propres pâtit d'un manque d'attention politique

7. La cible 7.1 de l'objectif de développement durable n° 7 vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, d'ici à 2030. Deux indicateurs sont utilisés pour mesurer cette cible : 7.1.1, soit la proportion de la population ayant accès à l'électricité et 7.1.2, soit la proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres.

8. La poursuite des efforts en faveur de l'électrification de la région Asie-Pacifique a permis à 95,6 % de la population de la région d'avoir accès à l'électricité en 2018, en dépit de la croissance démographique. Depuis l'an 2000, 1,3 milliard de personnes ont gagné accès à l'électricité, dont environ la moitié en Inde. L'accès est presque total dans les zones urbaines, mais le taux d'électrification et la qualité du service restent plus faibles dans les zones rurales.

9. La région Asie-Pacifique est très bien partie pour concrétiser l'accès universel à l'électricité d'ici à 2030. En 2018, 38 des 62 membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) avaient un taux d'accès à l'électricité de 99 % ou plus, et seulement six avaient un taux d'accès inférieur à 80 %<sup>1</sup>.

10. Selon les données les plus récentes, 200 millions de personnes vivent encore sans électricité, dont plus des trois quarts en Asie du Sud et du Sud-Ouest, même s'il est vrai que l'extension rapide du réseau en Inde et le déploiement de dispositifs hors réseau au Bangladesh ont contribué à réduire considérablement la proportion de personnes vivant sans électricité dans la sous-région. En revanche, le Pakistan se trouve dans une position différente, car il est le seul pays de la région Asie-Pacifique à présenter un déficit d'électrification en hausse, si bien qu'une part croissante de la population rurale y est peu desservie.

11. L'Asie du Sud-Est compte environ 29 millions de personnes vivant sans électricité. Le déficit le plus important se situe au Myanmar, où 18,2 millions de personnes n'y ont pas encore accès. Le pays a récemment fait des progrès grâce aux dispositifs hors réseau, qui ont permis de raccorder plus de ménages que l'extension du réseau national. Entre-temps, l'Indonésie et les Philippines ont fait de grands progrès : elles comptaient auparavant de larges pans de la population non raccordés au réseau, qui sont désormais moins nombreux grâce à des solutions de raccordement à l'électricité en réseau et hors réseau. En 2010, le Cambodge avait l'un des taux d'électrification les plus bas de la région, mais en 2018, il avait augmenté de 60 points de pourcentage, pour atteindre 91,6 %.

12. Sur la même période, l'Afghanistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et le Timor-Leste ont tous gagné entre 33 et 46 points de pourcentage, tandis que le Bhoutan et Kiribati sont parvenus à l'accès universel.

13. La République populaire démocratique de Corée a le taux d'électrification le plus faible de la région : 13 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, y sont privées d'électricité.

14. Dans toute la région Asie-Pacifique, l'extension du réseau a été le principal facteur d'électrification, bien que les solutions hors réseau basées sur les énergies renouvelables jouent un rôle essentiel pour les petites communautés isolées et dans les zones où la fiabilité du réseau est médiocre. En 2019, la puissance installée renouvelable hors réseau a dépassé les sept gigawatts (GW) pour la région et se compose principalement d'installations de traitement de la biomasse, d'installations photovoltaïques exploitant l'énergie solaire et de micro-installations hydroélectriques et éoliennes.

---

<sup>1</sup> Les Samoa américaines (pas de données disponibles), la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique sont des membres non régionaux et n'ont pas été inclus dans le portail Asie-Pacifique de l'énergie.

15. Au Cambodge, l'extension des réseaux nationaux et l'introduction de systèmes électriques hors réseau basés sur les énergies renouvelables dans les zones rurales ont été financées par le Fonds national d'électrification rurale, qui a soutenu des initiatives telles que le programme « électricité pour les pauvres », le programme d'installation de dispositifs solaires domestiques et le programme d'aide à l'amélioration des infrastructures électriques existantes et au développement de nouvelles infrastructures dans les zones rurales.

16. En Afghanistan, ce sont principalement les dispositifs hors réseau alimentés par les énergies renouvelables qui ont contribué à l'électrification du pays. Dans les zones rurales qui n'avaient auparavant pas accès à l'électricité, plus de 5 000 mini-réseaux communautaires basés sur la micro-hydraulique ont été mis en place, tandis que plusieurs entreprises privées ont commencé à approvisionner le marché afghan en panneaux solaires, batteries et systèmes de pompage, ainsi qu'en petites installations éoliennes. Près des deux tiers de la capacité solaire du pays proviennent d'installations hors réseau.

17. Bien que l'écart se réduise dans la région, il existe toujours des disparités entre les taux d'accès à l'électricité dans les zones urbaines et dans les zones rurales. Le taux d'électrification dans les centres urbains de la région Asie-Pacifique a atteint 99,7 % en 2018, contre 92,2 % pour les zones rurales.

18. Pour réduire le déficit d'électrification, il faut redoubler d'efforts pour proposer des solutions d'approvisionnement en énergie durable peu coûteuse aux zones rurales, isolées et insulaires, où les systèmes électriques sont plus onéreux à installer et peuvent être plus vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes et où il est plus difficile d'assurer la fiabilité des services.

19. On commence à peine à réglementer le marché hors réseau et il importe d'élaborer des politiques et des normes spécifiques applicables aux diverses solutions hors réseau. Les politiques devraient mettre l'accent sur la fourniture de services énergétiques qui vont au-delà de la consommation d'énergie indispensable à la subsistance de base, et viser à améliorer la quantité, la qualité et la fiabilité des services offerts pour qu'ils soient compatibles avec les modes de vie modernes et les activités productives.

20. Les progrès réalisés dans l'élargissement de l'accès aux combustibles et aux méthodes de cuisson propres (ci-après dénommés « modes de cuisson propres ») sont modestes au niveau régional et très variables selon les pays de la région Asie-Pacifique. En 2010, 2,13 milliards de personnes, soit près de 50 % de la population de la région, utilisaient des modes de cuisson très polluants et nocifs. En 2018, les progrès réalisés dans l'adoption des modes de cuisson propres ont permis de ramener ce chiffre à 1,78 milliard de personnes, soit 39 % de la population.

21. Dans de nombreux pays, l'utilisation de ces modes de cuisson reste peu répandue, et les progrès sont lents. En 2018, le taux d'accès à des modes de cuisson propres était inférieur à 25 % dans dix États membres de la CESAP, et 12 autres avaient un taux d'accès de 50 % ou moins. Plusieurs pays insulaires du Pacifique sont parmi ceux où les taux d'accès sont les plus faibles. Dans les pays insulaires du Pacifique, où les populations sont peu nombreuses et éparpillées, la biomasse est facilement disponible et abordable, c'est pourquoi il est difficile de généraliser de manière fiable l'emploi de combustibles et de modes de cuisson modernes. Toutefois, l'utilisation importante de la biomasse traditionnelle est également caractéristique des économies des sous-régions de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et de l'Asie du Sud-Est.

22. Si aucune politique forte n'est adoptée et si les progrès se poursuivent au rythme actuel, d'ici à 2030, les zones urbaines se rapprocheront de l'accès universel, tandis que les zones rurales seront à la traîne : moins de trois personnes sur cinq y utiliseront des combustibles et modes de cuisson propres.

23. Bien que les progrès dans la région aient été lents, plusieurs pays réussissent à accroître l'accès aux modes de cuisson propres grâce à des politiques, des programmes et des investissements.

24. C'est en Indonésie que l'accès à ces modes de cuisson se développe le plus rapidement, où une initiative de conversion du pétrole lampant en gaz de pétrole liquéfié a permis au pays de faire passer son taux d'accès de seulement 6 % en 2000 à 80 % en 2018. Avant la mise en place de ce programme, grâce auquel les ménages reçoivent gratuitement des réchauds au gaz de pétrole liquéfié et des kits de démarrage, de nombreux ménages du pays dépendaient du pétrole lampant et de la biomasse pour cuisiner. Le programme a été mis en œuvre par une société publique indonésienne de pétrole et de gaz naturel et a permis de toucher une grande partie de l'archipel en s'appuyant sur les réseaux de distribution d'énergie existants.

25. Selon une récente enquête sur la consommation énergétique des ménages, le taux d'utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) en Inde était de 22 % en 2015, contre 58 % en 2018. Plus de la moitié des ménages interrogés ont déclaré y avoir accès dans le cadre de l'initiative gouvernementale Pradhan Mantri Ujjwala Yohana, qui a été lancée en 2016 pour fournir 50 millions de raccords au système de distribution de GPL aux femmes issues de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

26. Le Viet Nam est l'un des pays qui a connu les progrès les plus rapides en matière d'accès à des modes de cuisson non polluants, malgré des niveaux d'urbanisation et de revenus inférieurs à ceux des pays voisins. L'expansion du marché du GPL, sous l'impulsion du secteur privé, ainsi que la promotion par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales de réchauds modernes à biomasse et biogaz produits localement, sont des facteurs clefs de cette transition.

27. La quantité et la qualité des données relatives à l'accès à l'énergie sont insuffisantes. Les divergences méthodologiques et la collecte irrégulière ou peu fréquente de données posent des problèmes pour le suivi des progrès réalisés en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 7, et davantage de données sont nécessaires pour mieux comprendre la prestation de services en termes de qualité, de fiabilité et d'accessibilité ; de préférences des utilisateurs d'énergie, et de marchés pour la distribution d'appareils de cuisson propres.

28. Il faut redoubler d'efforts pour créer, renforcer et étendre les marchés des appareils de cuisson propres et les réseaux de distribution qui y sont associés. Bien qu'il existe de nombreux modèles de cuisinières dans la région, rares sont ceux, à l'exception des modèles fonctionnant au gaz naturel et à l'électricité, qui satisfont les critères requis en matière d'émissions pour être considérés comme propres. L'adoption des normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) relatives aux performances des cuisinières propres, qui correspondent aux normes de qualité de l'air de l'Organisation mondiale de la Santé, peut contribuer à aligner les cadres réglementaires nationaux sur les meilleures pratiques internationales, permettre l'élimination progressive des technologies inefficaces et polluantes et contribuer à faciliter le développement des marchés et des échanges régionaux et internationaux.

29. À quelques exceptions près, les investissements dans le domaine de la cuisson propre sont minimes. Il faut investir davantage dans la recherche-développement sur les cuisinières écologiques répondant aux normes ISO ainsi que dans la recherche sur les préférences des consommateurs. Il faut financer les infrastructures destinées à soutenir les producteurs et les distributeurs de ces réchauds et combustibles propres. Des mécanismes tels que le microfinancement, les forfaits prépayés et les options de location sont nécessaires pour offrir aux utilisateurs finaux des moyens de rentrer dans leurs frais, tandis que le financement public sera essentiel pour rendre certaines options compétitives par rapport à des formules moins coûteuses, du moins à court terme. La participation des institutions de prêt locales en tant que partenaires dans les programmes d'accès à l'énergie pourrait élargir le marché potentiel de l'électrification hors réseau et des appareils et combustibles de cuisson propres.

### III. Les énergies renouvelables modernes : une croissance rapide, mais une part encore faible de la consommation d'énergie

30. La part des énergies renouvelables modernes (c'est-à-dire la composante renouvelable autre que la biomasse traditionnelle) dans la consommation finale, qui s'élevait à 8 % en 2017, progresse depuis le début des années 2000. C'est la première année où les énergies renouvelables modernes ont dépassé la biomasse traditionnelle, représentant 52 % de la consommation finale totale d'énergies renouvelables. Pourtant, en Asie et dans le Pacifique, la part des énergies renouvelables modernes dans le bouquet énergétique reste faible par rapport à d'autres régions. Les combustibles fossiles continuent de constituer la majeure partie du bouquet énergétique.

31. Dans la région, c'est dans le secteur de l'électricité que les énergies renouvelables ont connu la plus forte progression. En 2018, la proportion d'énergies renouvelables dans la production totale d'électricité en Asie et dans le Pacifique a atteint 22,1 %, en hausse par rapport aux 16,1 % enregistrés en 2010. Depuis, on a enregistré une croissance régulière des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. La région suit le rythme d'une tendance mondiale à la hausse, même si l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Amérique du Nord continuent d'avoir une longueur d'avance en matière d'électricité issue de sources renouvelables, ce qui donne à penser que la région Asie-Pacifique a encore du potentiel dans ce domaine.

32. L'hydroélectricité représente les trois quarts de la production d'électricité de sources renouvelables dans la région et ce secteur est en pleine croissance. La Chine est le moteur de cette tendance régionale, bien que l'Inde, le Pakistan, la Turquie et le Viet Nam aient également augmenté leur production hydroélectrique.

33. Au niveau mondial, la région Asie-Pacifique est un pôle de développement et d'implantation des énergies renouvelables, plusieurs pays y faisant preuve d'un grand dynamisme en matière d'investissement, d'augmentation nette de capacité et de production. En trois ans seulement, entre 2015 et 2018, la production d'électricité solaire dans la région Asie-Pacifique a triplé, tandis que la production d'énergie éolienne a presque doublé. Un nombre croissant de mégaprojets d'importance mondiale créent rapidement de nouvelles capacités.

34. L’Australie affichait la part la plus élevée d’énergie solaire et éolienne combinée de la région dans son parc énergétique national, avec un taux de 9,6 % en 2018, suivie de la Turquie (9,4 %) et du Japon (8,5 %). La Chine a connu une augmentation spectaculaire de la part du solaire et de l’éolien dans la production totale d’électricité, passant de 1 % en 2010 à plus de 7,5 % en 2018.

35. En 2018, l’augmentation la plus importante de la capacité de production d’énergie solaire photovoltaïque a eu lieu en Chine, avec 45 GW de capacités supplémentaires, tandis que l’Inde, la République de Corée et le Japon en ont ajouté respectivement 9,2 GW, 11,3 GW et 1,3 GW. La Chine devance les autres pays sur le plan des installations éoliennes, avec à son actif 21,1 GW de nouvelles capacités, suivie de l’Inde (2,2 GW). La Chine a dominé les nouveaux projets de production d’hydroélectricité, avec 7,9 GW de capacités supplémentaires en 2018, tandis que le Pakistan a accru sa capacité totale d’environ un tiers, ajoutant près de 2,5 GW de nouvelles capacités. La Turquie et l’Indonésie ont pris la tête du secteur de la géothermie en termes de capacité, ajoutant respectivement 219 mégawatts (MG) et 140 mégawatts de nouvelles capacités. En 2018, le solaire photovoltaïque a dominé l’expansion de la capacité en matière d’énergie renouvelable dans la région.

36. En valeur absolue, aussi bien au niveau régional que mondial, la Chine est le premier investisseur dans le secteur de l’énergie renouvelable et le principal acteur du déploiement de ce secteur. Elle produit plus d’électricité renouvelable que tous les autres pays de la région réunis et plus que l’Europe, l’Amérique du Nord ou l’Amérique latine et les Caraïbes. La capacité totale installée de la Chine en matière d’énergies renouvelables approchait les 695 GW à la fin de 2018.

37. La transition vers les énergies renouvelables s’accélère, car leur coût de revient a baissé à des niveaux qui concurrencent les combustibles fossiles ou même atteignent des niveaux inférieurs. Si les prix varient en fonction du contexte, les réductions les plus importantes sont observées pour les coûts combinés du solaire photovoltaïque et de l’éolien terrestre, qui n’atteignent pas les coûts marginaux d’exploitation d’un nombre croissant de centrales au charbon. Les installations en Chine et en Inde sont celles dont les prix sont les plus compétitifs, même si plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ont enregistré des réductions de coûts spectaculaires en quelques années seulement. Les améliorations technologiques, les économies d’échelle, l’expérience acquise par les constructeurs et le perfectionnement des chaînes d’approvisionnement sont autant de facteurs qui contribuent à ce processus.

38. Les petites installations raccordées au réseau, par exemple celles installées sur les toits, contribuent beaucoup à la croissance du secteur des énergies renouvelables, en particulier dans les zones urbaines ainsi que dans les pays dont les ressources foncières sont limitées. La promotion des investissements dans les installations solaires sur les toits des habitations et des locaux commerciaux peut être un moyen rentable d’augmenter les capacités sans accroître l’empreinte du système énergétique, tout en allégeant les pressions financières sur les ressources publiques limitées. Des instruments politiques tels que le comptage net et la tarification préférentielle, ainsi que la réduction des taxes sur les équipements, des frais de raccordement, des taux d’imposition et des taux de crédit sont utilisés pour accélérer la croissance du secteur. Ces installations permettent également de réduire les pertes survenant sur le réseau en raison de la proximité des centres d’offre et de demande. Parmi les exemples régionaux, on peut citer le Japon, qui encourage la distribution d’énergie solaire en pratiquant des tarifs de rachat favorables pour les

installations de moins de 10 kW, favorisant ainsi la création de nouvelles capacités hors des grandes installations qui occupent de vastes surfaces, pour ainsi privilégier les installations cumulées de plus en plus nombreuses sur les toits des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels. Singapour, qui a une superficie limitée, utilise les toits des bâtiments publics, tandis que le Viet Nam a adopté des tarifs de rachat plus élevés pour les panneaux solaires installés sur les toits par rapport aux autres types de panneaux solaires, afin d'inciter les ménages et les entreprises à en installer.

39. Les innovations en matière de technologies et d'applications des énergies renouvelables donnent encore plus de potentiel à ce secteur. Les densités de puissance augmentent grâce à l'efficacité accrue des cellules photovoltaïques, à l'apparition de turbines éoliennes de plus gros gabarit et à des centrales solaires flottantes installées sur des réservoirs hydroélectriques, qui tirent également parti des infrastructures de transmission existantes. La technologie de la chaîne de blocs est expérimentée dans plusieurs domaines dans le cadre des plateformes d'échange d'énergie entre entités similaires, d'investissements dans des projets d'énergie renouvelable et de l'achat de certificats d'énergie renouvelable. Plusieurs projets de démonstration portent sur des centrales électriques virtuelles qui peuvent regrouper la capacité d'un grand nombre d'unités décentralisées. Une technologie connexe permettant de recharger les véhicules à partir du réseau, en incorporant des flux d'électricité bidirectionnels permettant aux véhicules électriques de réinjecter de l'électricité dans le réseau, est envisagée pour promouvoir le développement de centrales électriques virtuelles.

40. Les biocarburants font leur apparition dans le secteur des transports dans un petit nombre de pays. Les transports représentent un cinquième de la consommation d'énergie dans la région, et les agrocarburants ont le potentiel de décarboniser les carburants utilisés dans le transport routier, maritime et aérien. Des réglementations prescrivant l'utilisation de mélanges de carburants ont été introduites dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, où les matières premières servant à la fabrication des agrocarburants sont abondantes.

41. L'hydrogène vert, qui est produit à partir d'énergies renouvelables, est un carburant prometteur qui pourrait aider à décarboniser divers secteurs, y compris les secteurs réputés difficiles, comme la production de chaleur et les transports. Les coûts des technologies utilisées pour fabriquer de l'hydrogène en décomposant les molécules d'eau sont en baisse et quelques pays d'Asie-Pacifique sont en train d'expérimenter cette nouvelle technique. Pour que l'hydrogène vert devienne une option viable, il faudra investir énormément dans le transport et le stockage du gaz, tandis que la tarification du carbone doit garantir que son coût est compétitif par rapport aux combustibles fossiles.

42. Le développement des énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité dépend fortement de l'infrastructure du réseau nécessaire à leur distribution. L'expérience dans la région montre que si l'expansion des capacités de production d'énergies renouvelables ne s'accompagne pas en parallèle du développement des lignes de transmission ou du renforcement des infrastructures de réseau existantes, cela peut entraîner la réduction du nombre de centrales électriques renouvelables ou la surcharge des réseaux locaux.

43. L'amélioration de la connectivité régionale est un outil important qui peut être utilisé pour relever certains des problèmes qui se posent dans le secteur des énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables variables telles que le solaire et l'éolien. Les grands réseaux procurent une plus grande stabilité au réseau en offrant des zones d'équilibrage plus larges et des approvisionnements plus diversifiés. Les fournisseurs



d'électricité ont également accès à des marchés supplémentaires, tandis que le potentiel de développement des énergies renouvelables dans des zones plus éloignées mais riches en ressources pour alimenter les centres de demande est renforcé grâce aux liaisons allant au-delà des frontières juridictionnelles et nationales.

44. Pratiquement tous les pays de l'Asie et du Pacifique ont arrêté des objectifs en matière d'énergies renouvelables, qu'ils s'inscrivent dans un cadre régional ou infranational. Dans la région, certains des objectifs les plus ambitieux sont ceux fixés par les États insulaires du Pacifique, dont plusieurs visent une production d'électricité 100 % renouvelable. En Asie du Sud-Est, les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont fixé l'objectif ambitieux de porter à 23 % d'ici à 2025 la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique au niveau sous-régional, conformément au Plan d'action de l'ASEAN pour la coopération énergétique (2016-2025).

#### **IV. Efficacité énergétique : l'intensité énergétique est en baisse et pourrait s'améliorer si on adoptait davantage de technologies à rendement énergétique élevé dans tous les secteurs**

45. La cible 7.3 de l'objectif de développement durable correspondant appelle à multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. L'indicateur qui y est lié est l'intensité énergétique, telle que mesurée par l'énergie primaire et le PIB.

46. La région Asie-Pacifique représente la moitié de l'approvisionnement énergétique de la planète et plus d'un tiers du PIB mondial. En raison de sa croissance rapide, tant sur le plan économique qu'en termes de demande d'énergie, la région aura une forte influence sur les progrès réalisés au regard de l'objectif mondial.

47. L'intensité énergétique est une mesure qui comptabilise l'énergie consommée par l'économie par valeur unitaire de la production économique et reflète ainsi l'efficacité énergétique de l'économie et des secteurs d'utilisation finale. Toute réduction de l'énergie nécessaire pour produire chaque unité de PIB diminue l'intensité énergétique et dénote une amélioration de l'efficacité énergétique.

48. La région Asie-Pacifique a connu une baisse à long terme du niveau d'intensité énergétique de l'approvisionnement en énergie primaire. Cette intensité, qui est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie en mégajoules et le PIB en dollars constants de 2011 en parité de pouvoir d'achat, est passée de 7,4 mégajoules en 2000 à 5,2 mégajoules en 2017 et est maintenant proche de la moyenne mondiale de 4,9 mégajoules. Plus récemment, le rythme de la baisse de l'intensité énergétique s'est accéléré, comme en témoigne une réduction annuelle de 2,6 % entre 2010 et 2017, ce qui correspond à la réduction annuelle requise au niveau mondial pour la période allant jusqu'à 2030. Bien qu'elle s'améliore, l'intensité énergétique régionale en Asie et dans le Pacifique reste supérieure à de nombreuses autres moyennes régionales, ce qui indique que la région Asie-Pacifique utilise relativement plus d'énergie pour faire fonctionner ses économies.

49. L'intensité énergétique est influencée par plusieurs facteurs, notamment les structures économiques, la nature des activités économiques, la géographie des pays, les taux de change, le climat et l'impact des variations

des prix de l'énergie dans le monde. Une faible intensité énergétique n'est pas nécessairement synonyme d'un niveau élevé d'efficacité énergétique. Toutefois, il est utile d'utiliser cet indicateur pour comparer différentes économies dans des contextes similaires, ainsi que pour analyser les tendances à long terme.

50. Alors que la région Asie-Pacifique dans son ensemble s'approche du rythme d'amélioration visé, les grandes économies peuvent être à l'origine de tendances régionales et même mondiales. Le rythme de l'amélioration en Asie et dans le Pacifique est largement déterminé par celui de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, où la croissance du PIB chinois a dépassé la demande d'énergie et a accéléré le taux d'amélioration annuel moyen de la sous-région, qui est passé rapidement à 3,6 %. Toutefois, l'efficacité énergétique reste importante pour les économies, quelle qu'en soit la taille.

51. Les politiques et réglementations en matière d'efficacité énergétique, qui doivent être réglementées par les autorités compétentes, constituent la base d'un secteur économique durable. Les mesures d'incitation et les mandats des différents secteurs influencent les choix des fournisseurs et des consommateurs d'énergie et tandis que les normes minimales de performance en matière d'efficacité énergétique limitent l'éventail des choix disponibles. Comme le choix d'une technologie plus efficace est souvent coûteux, les mécanismes de financement jouent un rôle important pour surmonter les obstacles économiques.

52. La plupart des pays de la région Asie-Pacifique ont adopté des objectifs en matière d'efficacité énergétique, soit au niveau de l'économie soit pour des secteurs spécifiques. Toutefois, la portée de ces objectifs et le niveau de mise en œuvre des mesures de soutien varient considérablement.

53. La coopération régionale joue un rôle important dans l'amélioration de l'efficacité énergétique en Asie et dans le Pacifique. En 2016 par exemple, les membres de l'ASEAN sont convenus de réduire leur intensité énergétique de 20 % d'ici à 2020 et de 30 % d'ici à 2025 par rapport aux niveaux de 2005. La sous-région de l'Asie du Sud-Est devrait dépasser ces objectifs. Cette initiative en matière de réduction de l'intensité énergétique est soutenue par les mesures sectorielles précises arrêtées dans le plan d'action stratégique consolidé de 2025 de la Communauté économique de l'ASEAN, un cadre commun pour traiter des questions telles que l'élaboration de stratégies et de feuilles de route régionales et nationales pour l'établissement de normes minimales d'efficacité énergétique, de normes et de labels régionaux en matière d'efficacité énergétique et de codes et bases de données communs pour la construction écologique, le tout étant coordonné par le réseau de l'ASEAN consacré à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie.

## **V. Gros plan sur la remise en cause de la domination du charbon dans le secteur de l'électricité en Asie et dans le Pacifique**

54. L'accès à des services énergétiques modernes et à un coût abordable a transformé la région Asie-Pacifique, en contribuant au développement économique des pays et en arrachant des millions de personnes à la pauvreté. Cependant, la dépendance à l'égard de sources d'énergie polluantes et à forte intensité de carbone, comme le charbon, a coûté cher. La région Asie-Pacifique totalise presque 60 % des émissions de dioxyde de carbone dans le monde, dont près de deux tiers sont produites par le secteur de l'énergie, qui est fortement tributaire des combustibles fossiles. En 2018, elle représentait 80 % de la

consommation mondiale de charbon, la demande étant principalement localisée en Chine (50 %), suivie de l'Inde (12 %), du Japon (3 %) et de la République de Corée (2,5 %). Les pays du sud-est asiatique représentent ensemble 4 % de la consommation mondiale de charbon. Près des deux tiers des émissions du secteur énergétique de la région proviennent de la production d'électricité à partir de charbon.

55. Le Secrétaire général a récemment rappelé que les pays doivent mettre fin à leur dépendance au charbon. Il a appelé à la taxation des émissions de carbone, à la suppression des subventions aux combustibles fossiles et à l'arrêt de la construction de nouvelles centrales au charbon d'ici à 2020, afin de donner au monde une chance de mettre fin à la crise climatique.

56. Malgré l'appel des Nations Unies à mettre fin à la production d'électricité grâce au charbon, des centaines de nouvelles centrales au charbon sont encore en construction dans la région Asie-Pacifique, et des centaines d'autres sont en projet. L'âge moyen de ses centrales électriques au charbon, qui n'est que de 12 ans, montre à quel point la région a intensifié l'utilisation du charbon pour répondre à ses besoins en électricité. Compte tenu de la durée de vie économique habituelle de ces centrales – environ 40 ans –, ces infrastructures resteront une source importante d'émissions dans un système énergétique qui doit être décarbonisé de toute urgence.

57. Néanmoins, la région se dirige lentement dans la bonne direction, et le nombre de centrales électriques au charbon actuellement en projet est en baisse. Les nouveaux permis de construction de centrales électriques au charbon ont chuté à des niveaux record et plus d'un millier d'autorisations ont été annulées, signe que le climat économique est moins clément pour les promoteurs de centrales au charbon et qu'il y a un consensus croissant sur la nécessité de limiter le réchauffement climatique et de protéger la santé humaine.

## **VI. Questions soumises à l'examen du Comité**

58. Conformément à la résolution 74/9 de la Commission sur la mise en œuvre des décisions du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, le secrétariat continuera de s'acquitter de son mandat consistant à assurer le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 à l'échelon régional, à mener des études analytiques sur les principales tendances en matière d'énergie et sur les questions émergentes dans la région de l'Asie et du Pacifique, et à compiler et diffuser des informations et des données pertinentes sur l'énergie.

59. Le Comité est invité à faire des observations sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique et à donner des orientations au secrétariat pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif 7 et son processus de suivi et d'examen.